

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

27 mai 1992

FARMORUBICINE 20 mg, lyophilisat pour usage parentéral, flacon

FARMORUBICINE 150 mg, lyophilisat pour usage parentéral, flacon

Lab. FARMITALIA CARLO ERBA

épirubicine

Liste I

Classe : Cancérologie - antibiotiques antracyclines

Nouvelles présentations

Demande d'inscription sur la seule liste des Collectivités

Avis de la Commission

FARMORUBICINE 150 mg lyophilisat à dissolution rapide pour usage parentéral en flacon est une spécialité réservée à l'usage hospitalier. Elle est destinée au traitement des malades nécessitant de fortes doses et permet d'éviter un certain nombre de manipulations. Il s'agit donc d'un complément de gamme justifié.

FARMORUBICINE 20 mg lyophilisat à dissolution rapide pour usage parentéral est un complément de la gamme "dissolution rapide" examinée une première fois en septembre 1990 (en vue d'un agrément à l'usage des collectivités) pour les dosages 10 et 50 mg.

La Commission avait alors demandé que ces lyophilisats soient également disponibles en ville et la firme a répondu positivement en février 1991. Pour des raisons d'ordre économique, l'inscription n'était pas intervenue (ni sur la liste "sécurité sociale", ni sur la liste des "collectivités"). Par contre la firme a imposé ces formes aux hôpitaux alors que les lyophilisats "classiques" restaient inscrits mais non disponibles. Cette procédure est tout à fait regrettable.

Le dosage à 20 mg étant un complément de gamme justifié, la Commission émet un avis favorable à l'agrément à l'usage des collectivités sous réserve, comme pour les autres dosages, d'une mise à disposition en ville.

150 mg : Proposition d'inscription sur la liste des produits agréés à l'usage des collectivités et divers services publics.

20 mg : Proposition d'inscription sur la liste des produits agréés à l'usage des collectivités et divers services publics sous réserve d'une demande d'inscription sur la liste "Sécurité Sociale"